



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2016-05 du 01 Août 2016

Vu la Constitution du 2 décembre 1996 et notamment son article 41,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant de l'Empire pour la Chine

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article Premier :

M. CHAI Bowen est nommé Consul de Chine.

Article 2

Le consulat de la Chine est implanté dans la province de HUBEI à WUHAN (CHINE)

Article 3

Le Consul de la Chine représente l'Empire sur ce territoire étranger et est habilité à lier toutes relations diplomatiques utiles avec les autorités de Chine.

Frank-Marc 1er

Imperator et Rex